

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

CONCOURS DES VINS DE LA VALLEE DE L'HERAULT
DEMANDES DE SUBVENTIONS ET MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVEES

N° 3-1 du bordereau - Rapport page 14

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour le financement de l'opération à l'article 6232, soit une somme de 77000€ TTC, dont la totalité reste disponible pour engagement à la date de la présente délibération,

Considérant l'objectif économique du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion collective des meilleurs produits de notre territoire,

Considérant le nombre croissant de participants à ce concours, confirmant son ancrage territorial et sa reconnaissance par la profession et le grand public

Sur proposition de Monsieur Raphaël ASENSI, Vice-président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'approuver** l'organisation en 2008 de la 22^{ème} édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault
- **de solliciter** l'aide financière du Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 15 400 € dans le cadre du contrat de territoire 2008
- **de solliciter** l'aide financière du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 10 000 € dans le cadre du contrat de Pays 2008
- **de délibérer** sur le montant des recettes privées à percevoir, à savoir :
 - o au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/produit présenté
 - o pour le repas de remise des prix : 25 € TTC/personne (tarif grand public)
 - o au titre de partenariat(s) privé(s) à établir : 1 500 € par partenariat

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2008-12 le 20 février 2008
Publication le 21 février 2008
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 21 février 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET